

LE BESOIN : LA COOPÉRATIVE DOIT VALORISER SON IMPACT DANS LE MILIEU ET LES MEMBRES DOIVENT POUVOIR Y JOUER UN RÔLE. AVEC LE PROGRAMME DE DONS, LE MEMBRE INFLUENCE LES REMISES DE DONS AUX DIVERS ORGANISMES DE LEUR MILIEU.

Notez bien : La coopérative doit être utilisatrice de l'outil de gestion des membres Dexero, puisque le programme de dons est une fonctionnalité développée par Dexero. La FCAQ pourra vous fournir toutes les informations et coûts relatifs à Dexero.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE DONS ?

Le programme de dons permet de faire la répartition d'un budget de dons établi en début d'année. Le membre peut choisir de soutenir l'organisme de son choix selon la liste des organismes accrédités par la coopérative. Les clients qui sont déjà membres de la coopérative pourront accéder à un formulaire en ligne et choisir l'organisme à soutenir. Les nouveaux membres pourront choisir l'organisme à soutenir directement lors de l'adhésion. (Les formulaires d'adhésion devront être ajustés.) À la fin de l'année, l'organisme reçoit un don calculé au prorata des achats des membres qui le soutiennent.

LES ÉTAPES À RÉALISER PAR LA COOP

1. Établir un budget de dons annuel, car les sommes ne sont pas prises à même les ristournes. La proposition est de le traiter comme un budget de commande à redonner dans la communauté ;
2. Cibler des organismes locaux qui sont bien organisés et qui ont besoin de soutien. Idéalement, ne pas cibler des organismes qui redonnent déjà à d'autres (comme Centraide par exemple) ;
3. Contacter les organismes et leur faire part du document de présentation ;
4. Signer les ententes de soutien avec les organismes participants ;
5. Si l'organisme n'est pas déjà membre, créer l'organisme dans Dexero, comme si c'était un membre et lui attribuer un numéro. Ce numéro de membre sera nécessaire pour associer l'organisme aux membres ;
6. Fournir à la FCAQ la liste des organismes avec leur numéro de membre ;
7. Insérer les informations relatives au programme de dons dans les trousse de bienvenue et les trousse d'avantages membres

DEXERO

Si la coopérative utilise déjà le système de gestion des membres Dexero, il faut prévoir l'intégration du module du programme de don et du formulaire de choix d'un organisme pour l'année en cours. Ces manipulations sont calculées dans le frais de développement et d'intégration.

À savoir :

- Les sommes à remettre sont calculées à la fin de l'année financière, les dons peuvent donc être remis par la suite ;
- L'entente de soutien peut être revue avec les organismes à chaque année ;
- Si le membre décide de changer d'organisme en cours d'année financière, c'est le dernier organisme à son dossier qui est considéré comme son choix pour toute l'année ;
- La plateforme Dexero calcule automatiquement la somme de dons à remettre à chaque organisme de cette façon : budget de dons annuel x somme des achats des membres qui soutiennent cet organisme ÷ somme des achats de tous les membres qui participent au programme de dons.

MATÉRIEL FOURNI POUR LE PROGRAMME DE DONS :

- Document de présentation du programme de dons aux organismes ;
- Entente de soutien ;
- Feuillet explicatif aux membres et liste des organismes accrédités ;
- Trousse marketing à utiliser par les organismes ;
- Chèque géant (frais en sus) pour les photos des remises des dons ;
- Visuels à disposer dans les établissements des organismes accrédités.

*Pour tous les détails concernant les coûts, veuillez consulter le **tableau des frais**. Nous suggérons fortement d'utiliser des banques d'heures pour la modification des documents à partir de l'année 2.*

